



LE QUIZ DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Conçu par Michel Candau et Jean-Louis Rastoin,
avec le concours d'André Neveu et André Pfimlin*

1) QU'EST-CE QUE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ?

Le droit des peuples. Le concept de souveraineté alimentaire a été développé dans les années 1980 par le mouvement international Via Campesina qui regroupe aujourd'hui plus de 200 millions de paysans dans 81 pays. La définition de la souveraineté alimentaire a évolué au cours du temps, pour s'établir ainsi dans sa version la plus récente (selon le Réseau pour une Alimentation Durable RAD, 2018) : "*Droit des peuples à une production durable d'aliments sûrs, nutritifs et culturellement appropriés, sans que celle-ci porte préjudice aux droits des autres peuples*".

2) Y A-T-IL UNE DIFFÉRENCE ENTRE SOUVERAINETÉ ET AUTONOMIE ALIMENTAIRE ?

OUI. L'autonomie alimentaire se réfère uniquement à la production d'une quantité suffisante de nourriture par un territoire pour la population du territoire en encourageant la production locale et en réduisant la dépendance extérieure due aux importations. La souveraineté alimentaire est une notion politique qui combine préférence pour la production nationale dans des conditions durables et droit à l'alimentation.

3) QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ?

Un accès physique, social et économique. La sécurité alimentaire a été définie en 2012 par la FAO : « *La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins (nutritionnels) et les préférences alimentaires des personnes* ». Il n'est pas fait mention dans cette définition de l'origine géographique des aliments.

4) EN FRANCE, QUEL POURCENTAGE DE NOURRITURE PRODUITE FINIT À LA POUBELLE ?

20% dont 32% en phase de production, 21% en phase de transformation, 14% en phase de distribution, 33% en phase de consommation. Cela représente 150 kg de nourriture gaspillée par personne et par an (10 millions de tonnes au total) alors que dans le même temps 8 millions de personnes étaient en état d'insécurité alimentaire en 2014-2015.

5) DEVONS-NOUS EXPORTER ?

OUI. La France est une grande exportatrice de semences, de vins et spiritueux, de céréales, de produits laitiers (40 % de sa production) et de sucre. La gastronomie française étant mondialement connue, exporter nos produits contribue à notre notoriété internationale et à élargir nos marchés. Au moment où l'ONU alerte sur le risque de famine, exporter des produits alimentaires est une contribution à la sécurité alimentaire mondiale. Ces exportations sont donc importantes d'un point de vue géopolitique.



6) QUELLE A ÉTÉ L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL BOVIN FRANÇAIS ENTRE 2016 ET 2022 ?

840 000 perdues. La France a perdu près de 840 000 vaches entre 2016 et 2022. Cette décapitalisation du cheptel bovin français n'est pas une tendance nouvelle mais elle s'accélère et conduit à une pénurie de viande bovine avec une importation de viande bovine (+15% en un an). C'est notre capacité d'auto-provisionnement et donc de souveraineté alimentaire qui sera, à terme, remise en question. On note une baisse du cheptel laitier, du fait de départs massifs à la retraite qui risquent de ne pas être compensés. La France, 2ème producteur de lait européen derrière l'Allemagne, connaît une diminution accélérée des quantités de lait produites.

7) PRÈS D'UN POULET SUR 2 CONSOMMÉS EN FRANCE EST IMPORTÉ :

VRAI. 46% du poulet consommé dans notre pays en 2021 est importé contre 25% en 2000, en provenance notamment du Brésil, de la Pologne, ou de l'Ukraine. Cette augmentation des importations traduit également la forte croissance de la consommation de poulet et une modification des attentes du consommateur (produits découpés, morceaux,...). A domicile, 90% des poulets sont d'origine française alors que 80% des poulets servis dans les restaurants et les cantines sont importés.

8) QUELLE EST LA PART DE TOURTEAU DE SOJA PRODUITE EN FRANCE PAR RAPPORT À LA CONSOMMATION TOTALE :

10%. Les tourteaux, utilisés en alimentation animale, sont les sous-produits solides obtenus après extraction de l'huile des graines de soja. La France importe environ 3,5 millions de tonnes de tourteau de soja et en produit moins de 0,4 MT à partir du soja cultivé en France. D'après une étude de l'Institut de l'Élevage et de l'Académie d'Agriculture, une autonomie quasi complète en tourteau de soja serait réalisable pour l'ensemble de l'élevage français (sous condition d'augmenter la part d'herbe de prairie en légumineuses et en augmentant la production de soja en France).

9) LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE EXPORTE :

50%. Premier producteur de céréales dans l'Union Européenne (60 millions de tonnes), notre pays en exporte plus de 30 millions de tonnes chez nos voisins de l'UE et vers des pays tiers (Maghreb, Afrique subsaharienne de l'ouest, Proche et Moyen Orient, Chine notamment). Le blé et l'orge sont les principales céréales exportées, ce qui place la France à la 6ème place parmi les grands pays exportateurs mondiaux.

10) PLUS DE LA MOITIÉ DES FRUITS ET LÉGUMES CONSOMMÉS EN FRANCE EST IMPORTÉE

VRAI. Plus de la moitié des fruits et légumes consommés en France est importée, contre environ 1/3 il y a 20 ans. Ce secteur enregistre, depuis les années 1970, des déficits chroniques et donc des importations massives : 5,9 milliards d'euros de déficit en 2019, moins d'un fruit sur 3 consommés en France est d'origine française et près de 40% de notre consommation de légumes est importée.